MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.
Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 06 / 02 / 2025
Dossier complet le : 25 / 02 / 2025
N° d'enregistrement : 2025_8610

1 Intitulé du projet

Construction de l'espace socio-culturel Jacques Brel

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom
CAUCHE

Prénom(s)
REGIS

2.2 Personne morale

Dénomination
COMMUNE DE CROIX

Raison sociale
Collectivité territoriale

N° SIRET
2 1 5 9 0 1 6 3 8 0 0 0 1 9

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom
CAUCHE

Prénom(s)
REGIS

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41. Aires de stationnement ouvertes au public a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus	Le projet prévoit l'aménagement de 81 places de stationnement ouvertes au public

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site du projet comporte actuellement différentes entités qui vont être démolies :
- le centre culturel Jacques Brel
- la halte garderie des Canailloux
- une aire de jeux
- une aire de stationnement
- un espace vert

Le projet prévoit l'aménagement de la parcelle comme suit :
- le centre socio-culturel
- une aire de jeux
- une zone d'espace vert
- une aire de stationnement comprenant 81 places de stationnement

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour but de reconstruire le centre culturel Jacques Brel vieillissant et y ajouter d'autres activités qui sont localisées à différents endroits de la ville dans un esprit de cohésion, de rassemblement des populations et de lien social. Les structures seront ainsi rapprochées de leur public cible qui trouvera sur un même site différentes activités à sa disposition.
Le bâtiment abritera donc les activités de :
- centre culturel Jacques Brel
- MJC - Centre Social
- espace jeunesse
- bibliothèque pour tous
- associations du quartier
- service culture de la ville qui sera gestionnaire du site

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase travaux va démarrer par la démolition de l'ensemble des bâtiments présents sur la parcelle. Le site se trouve sur un angle de rue ainsi il sera totalement clôturé et le chantier interdit au public.
Des mesures de préservations seront mises en place aux abords des arbres qui sont conservés dans le projet.
Les briques du bâtiment actuel seront entreposées et nettoyées pour être réutilisées en temps de briques de réemploi dans le projet.
Puis le nouveau bâtiment sera construit et enfin seront aménagés les espaces extérieurs.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La parcelle est séparée en deux par un mail piéton qui permet de relier le quartier Saint Pierre aux équipements publics proches (collège et groupe scolaire notamment). Le mail est surmonté d'un parvis à l'angle des rues.
La partie nord sera occupée par le centre socio-culturel et la partie sud par la zone de stationnement, les espaces verts et l'aire de jeux.
L'entrée du bâtiment est unique, au milieu du mail piéton pour favoriser les échanges entre les utilisateurs des différentes entités.
Le parking comporte 2 entrées/sorties : rue Francisco Ferrer et rue Henri Barbuse.
Il aura un revêtement dalles béton gazon perméable, des noues d'infiltration, des fosses drainantes sous les pavés béton enherbés.
Il se compose de 81 places de stationnement réparties de la manière suivantes 62 places de stationnement + 2 places PMR dont une pour véhicules électriques + 17 places pour véhicules électriques
Il présente également 50 places de stationnement vélos (10 pour le personnel et 40 pour le public)
A l'arrière du bâtiment se trouve une cour technique qui permettra l'accès des véhicules de moins de 20 m3 pour les livraisons. Une aire de retournement est prévue mais pas de places de stationnement à cet endroit.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à permis de construire valant permis de démolir

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface de plancher Surface espaces verts Surface aire de jeux Surface aire de stationnement	2 084 m² 1 010 m² 215 m² 2 076 m² (81 places)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 137 Voie : rue Jean Baptiste Delescluse

Lieu-dit :

Localité : CROIX

Code postal : 5 9 1 7 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques[1]

Long. : 5 0 ° 4 0 ' 4 1 " N Lat. : 0 3 ° 0 9 ' 0 9 " E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le document d'urbanisme est le PLU 2
Le zonage est UGB1.2

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	Le projet se trouve en dehors des ZNIEFF. Les ZNIEFF les plus proches sont : - ZNIEFF type 1 : "lac du Héron" (310013374) situé à environ 8 km - ZNIEFF type 2 : "vallée de la Marque entre Ennevelin et Hem" (310013373) situé à environ 6 km
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	Le projet n'est pas dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope. La plus proche est située à environ 20 km. Il s'agit de la prairie de Willemots (FR3800449)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	Les espaces les plus proches sont : - la réserve naturelle régionale "le Héron" (FR9300113) située à environ 8 km - le parc naturel régional "Scarpe-Escaut" (FR8000037) situé à environ 34 km

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☑	☐	La commune de Croix est couverte par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) 2022-2025 de la MEL
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	Aucun zonage de protection du patrimoine ne concerne le site. Les monuments historiques les plus proches sont : - monastère des Clarisses (Roubaix) à environ 1 km - villa Neutra (Croix) à environ 1 km - église Saint Martin (Croix) à environ 1.5 km
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	Le site ne fait pas partie des zones humides identifiées dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Artois Picardie
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☑	☐	La commune est couverte par un PPR inondation par crue à débordement lent de cours d'eau (PPR Vallée de la Marque)
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☑	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	Le projet n'est pas sur un site pollué. Différents sites sont répertoriés sur Croix : - RECHIM - CNH - CASE FRANCE - BP station Mackellerie - Baudelet Métaux
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	Le projet se situe en dehors des zones à enjeu eau potable du SDAGE Artois Picardie
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	Le projet se trouve en dehors des périmètres de protection de captage
Dans un site inscrit ?	☐	☑	Le projet n'est pas dans un site inscrit. Les sites les plus proches sont : - parc du Château de Brigode à Villeneuve d'Ascq situé à 10 km environ - site Comtesse, Grand Palais et rue Royale à Lille situé à 12 km environ

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	Le projet est situé en dehors des zones Natura 2000. Les plus proches sont : - vallée de l'Escaut en aval de Tournai (BE32002) à environ 20 km - vallée de la Lys (BE32001) à environ 25 km - les cinq tailles (FR3112002) à environ 30 km
D'un site classé ?	☐	☑	Le projet n'est pas dans un site classé. Les sites les plus proches sont : - parc Barbieux à environ 1 km - château du Vert-Bois et son parc à environ 7 km

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	Le bâtiment sera raccordé au réseau d'alimentation d'eau potable public et n'engendrera pas de prélèvements d'eau
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	Aucun niveau en souterrain n'est prévu dans le cadre de l'opération
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☑	☐	Dans le cadre de l'aménagement des voiries, des fondations des bâtiments et la créations des noues, les terrains seront décaissés. Les volumes décaissés seront au maximum réutilisés sur site en essayant de trouver un juste équilibre déblais/remblais in situ. De plus, une partie des briques de démolition du centre actuel seront utilisées en briques de ré-emploi dans les cheminements piétons.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☑	☐	Pour les aménagements ainsi que les constructions, des apports de matériaux extérieurs seront nécessaires.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	Dans le cadre de la RE2020, les choix de conception et de matériaux se font dans l'objectif d'une réduction de l'impact carbone de l'opération et l'utilisation de matériaux biosourcés.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Le bâtiment sera alimenté par le réseau d'eau potable public déjà présent. Les eaux usées seront rejetées dans le réseau d'assainissement collectif qui dessert le site avec un réseau séparatif jusqu'en limite parcellaire. Les eaux pluviales du bâtiment seront soient retenues par la toiture végétalisée soit stockée dans la cuve de récupération des eaux de pluie. Les eaux des surfaces extérieures seront soient infiltrées soit stockées.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	Les espaces verts et les espaces plantés seront pensés pour favoriser la biodiversité et les corridors écologiques (espaces locales, noues plantées, plantations multistrates créant des habitats variés pour la faune). Certains arbres existants seront conservés, les arbres abattus seront replantés en quantité plus importance et d'espèce plus noble.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	Non concerné
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	Le site abrite déjà un centre culturel et un parking.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	Le site n'est pas concerné
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☑	☐	Le site est concerné par les risques suivants : - inondation : "pas de risque connu" - séisme : exposition faible - retrait gonflement des argiles : exposition modérée (des études de sols ont été menées sur ce sujet) - radon : exposition faible
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	Le projet n'est pas de nature à engendre des risques sanitaires
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	La parcelle n'est pas concernée par les risques sanitaires

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	Le projet va engendrer différents flux : pour le personnel, pour les adhérents des associations, pour les personnes venant occasionnellement. Un arrêt de bus est présent à moins de 100m, la voie rapide à 2.5 km. Présence de bandes cyclables sur les rues alentours et d'arceaux vélos sur le site (personnel et public).
	Est-il source de bruit ?	☐	☑	Un relevé acoustique a été réalisé avant le projet et le nouveau bâtiment ne dépassera pas les niveaux existants
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	Le site n'est pas concerné
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	Le projet comportera principalement de bureaux et des salle d'activités ne générant pas d'odeurs
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	Le site n'est pas concerné
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	En phase chantier, il est probable que des vibrations soient ressenties à proximité immédiate du site mais elles seront limitées dans le temps
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	Le site n'est pas concerné
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☑	☐	Le bâtiment et le parking sont déjà éclairés, le nouveau bâtiment et le parking seront éclairés également
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	Les éclairages extérieurs seront sous technologie SMART CITY de manière à contrôler l'intensité et l'allumage des foyers points par points. En période nocturne, un système de détection de présence.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☑	☐	Pendant la phase travaux, des rejets sont susceptibles d'être émis dans l'air mais ils seront limités en quantité et dans le temps. Le bâtiment est équipé d'une pompe à chaleur air-eau limitant ainsi les rejets en toiture du bâtiment
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☑	☐	Le bâtiment sera raccordé au réseau d'assainissement pour les eaux vannes et les eaux usées
	Si oui, dans quel milieu ?	☑	☐	Les eaux pluviales seront soient retenues par la toiture végétalisée soient infiltrées par les noues infiltrantes, le parking perméable ou les fosses d'infiltration.Une cuve de récupération est également présente

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☑	☐	Les rejets d'eaux usées se feront directement dans le réseau d'assainissement collectif
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☑	☐	Pendant le chantier, l'ensemble des déchets seront traités dans des centres de traitement appropriés Lors de l'exploitation, les déchets seront de type "déchets recyclables" et "déchets ménagers", ils seront proposés à la collecte sélective des déchets ménagers après tri directement lors de la mise dans les conteneurs
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	Le projet apportera une plus-value architecturale dans le quartier avec le nouveau bâtiment. Il va également permettre une ouverture du quartier sur les équipements publics au sud du projet par la création d'un mail piéton plus large et plus visible. Enfin, les espaces verts seront qualitatifs afin d'apporter de la biodiversité dans un secteur très urbain. Par ailleurs, malgré que le projet n'est pas en secteur ABF, une présentation a été faite et à reçu un avis consultatif favorable.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	Le projet est localisé sur une parcelle où se trouve actuellement un centre culturel

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Il n'existe aucun autre projet à proximité de la construction de l'espace socio-culturel Jacques Brel

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures suivantes ont été mises en place pour réduire l'impact du projet sur l'environnement :
* Déplacement
- proximité transport en commun
- arceaux vélos (50)
- bornes de recharges pour véhicules électriques
* Gestion des eaux pluviales
- toiture végétalisé
- places de stationnement en revêtement dalles béton gazon perméable
- noues d'infiltration sur l'aire de stationnement
- fosses d'infiltration (270m3)
- cuve de récupération des eaux pluviales (pour arrosage du site)
*Biodiversité
- plantations d'arbres
- strates arbustives
- patio planté
* Construction
- matériaux biosourcés
- briques de réemploi
- norme RE2020

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au delà des différentes mesures décrites dans le 6.5, le nouveau bâtiment permettra de regrouper des services offerts aux citoyens qui sont déjà existants mais dans des lieux éloignés de la ville. En plus, de permettre un lien social entre ces personnes et de favoriser les rencontres, il sera implanté au plus près du public cible.
Par ailleurs, le projet apportera un bâtiment avec une architecture qui se veut à la fois contemporaine tout en étant proche des maisons individuelles existantes dans un quartier très urbain en limite du secteur de politique de la ville.
Le bâtiment en place est vieillissant et ne répond plus aux besoins actuels et il sera remplacé par un bâtiment répondant aux normes environnementales actuels, il sera fonctionnel, accueillant et permettra les rencontres intergénérationnelles et le lien social entre des populations aux univers parfois très différents.
La plus-value du bâtiment pour le quartier et pour ces utilisateurs est sans équivoque.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☑
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☑
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☑
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☑
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1	Relevé topographique	☐
2	Etude de sol (G2AVP)	☐
3	Notice environnementale (APD)	☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom CAUCHE

Prénom REGIS

Qualité du signataire Maire de Croix

À CROIX

Fait le 15/11/2024

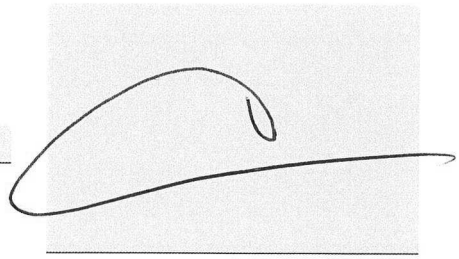

Signature du (des) demandeur(s)